

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical

Délibération de la séance du mercredi 24 novembre 2021

Membres du comité syndical				Délibération n° 2160
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Projet de convention de partenariat entre l'ENM et la Fourgeraie
9	6	2	3	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Convention entre l'ENM et la Fougeriae

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Hugo Dalby, conseiller Métropole de Lyon
Monsieur Gaëtan Constant, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Aurélie Loire, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Laure-Emmanuelle Pradelle, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Anne Reveyrand, conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Frioux
Madame Caroline Lagarde, conseillère Métropole de Lyon, à Monsieur Dalby

Excusé(e)s : Madame Caroline Lagarde, conseillère Métropole de Lyon
Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Corinne Subai, conseillère Métropole de Lyon

Transmission à la Préfecture le 29 novembre 2021

Délibération n°2160 – Convention de Partenariat artistique entre l'ENM de Villeurbanne et La Fougeraie Médipôle Hôpital Mutualiste

Mesdames, Messieurs,

Le partenariat entre l'ENM et la Fougeraie a pour but de permettre à Léa Caillot, élève de l'ENM et hospitalisée à la « Fougeraie » de poursuivre un lien et une pratique musicale durant son hospitalisation.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'autoriser le Président du SMG de l'ENM à signer la convention présentée en annexe ayant pour objectif de déterminer les modalités d'exercice de ce partenariat.

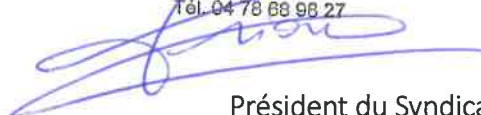
Annexe : Projet de Convention ENM / La Fougeraie Médipôle Hôpital Mutualiste

Après vote, les membres du Comité Syndical autorisent le Président du SMG de l'ENM à signer la convention de partenariat entre l'ENM et la Fougeraie Médipôle Hôpital Mutualiste.

Syndicat Mixte de Gestion

de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne

46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27



Stéphane FRIOUX

Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

Le Syndicat mixte de gestion de l'École Nationale de Musique de Danse et d'Art Dramatique de Villeurbanne (ENMDAD)

46, Cours de la République - 69100 Villeurbanne

Représenté par son Président, Monsieur FRIoux Stéphane

Ci-après désigné « l'ENMDAD »,

D'une part. Et,

Le SSR Pédiatrique La Fougère – Médipôle Hôpital Mutualiste

158 rue Léon Blum 69 100 Villeurbanne

Représentée par Mme MANCILLA, directrice

Ci-après désigné par le terme : « La Fougère »

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

L'action faisant l'objet de la présente convention a pour but de permettre à Léa Caillot hospitalisée dans l'établissement « La Fougère » et élève inscrite à l'ENM de poursuivre un lien et une pratique musicale durant son hospitalisation.

Article 2 : Obligations des deux parties

L'ENMDAD s'engage à mettre en place des ateliers de pratique et d'accompagnement par l'écoute et l'utilisation d'application musicale sur ordinateur (dans le but d'interagir avec les yeux sur des boucles musicales par exemple).

L'ENMDAD met à disposition dans le cadre de leur mission d'enseignement deux enseignants Rémi Geoffroy et Clémentine Gasnier.

Les interventions se dérouleront le jeudi matin entre 11h et 12H dans la chambre de Léa selon le planning que les enseignants fourniront à l'établissement et à l'ENM.

La première intervention est prévue le jeudi 14 octobre 2021. Les ateliers se dérouleront de façon hebdomadaire dans un premier temps puis par quinzaine dans un deuxième temps. Durée des interventions : 30 min/1h.

Article 3 : Clause de confidentialité

Dans le cadre de leurs interventions dans le service et auprès de Léa Caillot les enseignants sont soumis au secret professionnel. Dans le souci du respect de l'individu, les informations à caractère personnel concernant l'identité de l'utilisateur, sa pathologie, ses problématiques personnelles et familiales, son accompagnement, ne doivent en aucun cas être divulguées.

Article 3 : Assurance

L'ENMDAD déclare avoir souscrit avant le commencement des interventions les assurances nécessaires à la couverture de leurs obligations et en particulier une assurance Responsabilité Civile pour les dommages que chacune des parties pourraient causer du fait des personnes agissant pour leur compte et de celles sous sa garde.

La Fougèreie déclare avoir souscrit avant le commencement des interventions les assurances nécessaires à la couverture de leurs obligations et en particulier une assurance risque bâtiment pour les locaux utilisés.

Article 4 : Durée

La présente convention est valide pour l'année scolaire 2021 2022, selon les durées des ateliers référencées à l'article 2.

Article 5 : Dénonciation

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, sans délai de préavis.

Fait à Villeurbanne, en deux exemplaires originaux, le 30 septembre 2021

**Pour le Syndicat Mixte de Gestion
de l'École Nationale de Musique, de Danse et
Art Dramatique de Villeurbanne**

Pour la Fougèreie

Le Président,

La directrice

Stéphane Frioux

Mme Mancilla